



Inscription à PME Package Five, Easy & Extended

Identification du client

Raison sociale/Nom : _____

Personne de contact : _____

N° de tél. fixe : _____ TVA : BE _____

Compte client : _____

Utilisateurs

(minimum 2 utilisateurs pour pouvoir bénéficier de ce plan tarifaire)

Promo 15 mois Description de la promo : _____

Promo 24 mois Description de la promo : _____

utilisateur 01 N° de GSM : _____ / _____ ou N° de carte SIM : _____

Five : Easy : Extended ATAN : Extended Company Calls :

Nom : _____ Prénom : _____ M. Mme.

Adresse : _____

utilisateur 02 N° de GSM : _____ / _____ ou N° de carte SIM : _____

Five : Easy : Extended ATAN : Extended Company Calls :

Nom : _____ Prénom : _____ M. Mme.

Adresse : _____

utilisateur 03 N° de GSM : _____ / _____ ou N° de carte SIM : _____

Five : Easy : Extended ATAN : Extended Company Calls :

Nom : _____ Prénom : _____ M. Mme.

Adresse : _____

utilisateur 04 N° de GSM : _____ / _____ ou N° de carte SIM : _____

Five : Easy : Extended ATAN : Extended Company Calls :

Nom : _____ Prénom : _____ M. Mme.

Adresse : _____

utilisateur 05 N° de GSM : _____ / _____ ou N° de carte SIM : _____

Five : Easy : Extended ATAN : Extended Company Calls :

Nom : _____ Prénom : _____ M. Mme.

Adresse : _____

Identification du vendeur

Apposez votre cachet ici

Date _____

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Le client reconnaît avoir pris connaissance, avant signature du contrat PME Package, des conditions générales y relatives et de les avoir acceptées.

Pour les personnes morales, le contrat doit être souscrit par la/ les personne(s) habilitées à engager la personne morale.

Conditions générales du tarif PME Package

Le présent document constitue une annexe aux divers contrats Proximus signés par le client. Les dispositions et conditions des contrats Proximus précités demeurent d'application pour autant qu'elles ne soient pas modifiées par les dispositions ci-après.

Conditions d'accès au tarif PME Package

Pour pouvoir bénéficier du tarif PME Package, un groupe de minimum deux utilisateurs/membres doit être constitué pour le même compte client actif sur le réseau Proximus. Le tarif est réparti comme suit sur les différentes cartes :

PME Package Five* : forfait mensuel de € 5, avec 60 minutes de communication vers les collègues comprises. Une fois le crédit épuisé, les minutes supplémentaires sont facturées à € 0,095/min. Tous les autres appels vers tous les réseaux belges (fixes ou mobiles) reviennent à € 0,20/min.

PME Package Easy* : forfait mensuel de € 14, avec 60 minutes de communication comprises. Une fois le crédit épuisé, les minutes supplémentaires sont facturées à € 0,16/min. Ce tarif passe à € 0,14/min à partir de la 151e minute et à € 0,095/min à partir de la 301e minute.

PME Package Extended ATAN* : forfait mensuel de € 18, avec 60 minutes de communication comprises, + 60 min ATAN. Une fois le crédit épuisé, les minutes supplémentaires sont facturées à € 0,16/min. Ce tarif passe à € 0,14/min à partir de la 151e minute et à € 0,095/min à partir de la 301e minute.

PME Package Extended Company Calls* : forfait mensuel de € 18 pour 60 minutes de communication comprises + 600 min entre collègues. Une fois le crédit épuisé, les minutes supplémentaires sont facturées à € 0,16/min. Ce tarif passe à € 0,14/min à partir de la 151e minute et à € 0,095/min à partir de la 301e minute.

*Les conversations entre les différents numéros du même compte client sont facturées à € 0,095 la minute.

A partir de la 2651e minute, vous payez € 0,25/min.

Compte client : pour avoir accès au tarif PME Package, les utilisateurs/membres doivent être groupés sous un seul et unique numéro de TVA. Si ce groupement s'effectue via un transfert d'abonnement, ce transfert sera soumis aux conditions générales applicables aux transferts d'abonnement. Les demandes de constitution de groupes ou d'ajout d'un utilisateur/de membre à un groupe doivent être accompagnées du formulaire de transfert rempli et signé. Le client/détenteur d'un PME Package regroupant plusieurs utilisateurs/membres est la personne physique ou juridique qui a signé le contrat de transfert ("demande de transfert") et qui y est désignée comme "acquéreur". Les droits et obligations détaillés dans le contrat Proximus lui seront par conséquent applicables.

Le tarif sera appliqué aussi vite que possible pour les nouvelles activations et les transferts à partir d'autres formules Proximus vers le PME Package. Lorsque toutes les conditions d'accès sont réunies, le client/détenteur du compte client doit introduire sa demande expresse au moyen du formulaire prévu à cet effet.

Ajout d'un utilisateur/membre : lorsque toutes les conditions d'accès sont réunies, l'ajout d'un utilisateur/membre est activé aussi rapidement que possible dès réception de la demande écrite et officielle du client/détenteur.

L'accès au tarif PME Package n'a aucune incidence sur la durée du contrat d'abonnement des utilisateurs/membres du groupe.

Suppression d'un utilisateur/membre : le client/détenteur du Compte client peut, à tout moment, demander qu'un utilisateur/membre du tarif PME Package soit supprimé, soit par le biais d'un transfert, soit par la clôture de l'abonnement de l'utilisateur/du membre. La suppression de l'utilisateur/du membre s'effectue toujours suivant les dispositions et conditions inhérentes à ce genre de procédure administrative.

Lorsqu'un groupe ne contient plus qu'un seul utilisateur/membre, ce groupe est, de facto, considéré comme dissolu et Belgacom Mobile se réserve le droit de transférer cet utilisateur/ce membre vers une autre formule tarifaire professionnelle.

• Les cartes SIM peuvent appartenir à des comptes clients différents mais les comptes clients doivent avoir le même numéro TVA ou être conforme aux règles de consolidation.

Règles de consolidation

Les sociétés affiliées au Client peuvent réclamer le bénéfice du "appels entre collègues" du tarif Proximus SME Package moyennant le respect des règles de consolidation suivantes:

- Une personne morale (B) liée au Client (A) par le biais d'une participation financière directe du Client dans le capital social de B de minimum cinquante pour cent plus une voix ;
- Une personne morale (C) liée à une autre personne morale (B), (déjà consolidée avec le Client (A)) par le biais d'une participation financière directe de B dans le capital social de (C) de minimum cinquante pour cent plus une voix.

Seules les inscriptions des participations financières aux bilans du Client et/ou de(s) personne(s) morale(s) candidate(s) pour la consolidation feront foi pour la vérification des critères exposés ci-dessus.

Tarif PME Package

Les tarifs détaillés des frais relatifs à l'activation, l'abonnement et les communications (dans et hors forfait) figure dans la brochure SHOP publiée à cet effet.